

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Octobre

LE TRAITÉ DE COMMERCE ITALO-TUNISIEN

Les Italiens ont toujours vu d'un œil jaloux notre présence en Tunisie, car ils avaient jeté depuis longtemps leur dévolu sur cette province, qu'ils se proposaient de s'annexer un jour. Ils viennent de prouver encore une fois qu'ils nous gardent rancune.

Notre gouvernement ayant cru devoir dénoncer le traité italo-tunisien qui expire en septembre 1896, c'est-à-dire dans un an, le ministre des affaires étrangères du roi Humbert vient d'accuser réception de cette dénonciation ; mais au lieu de transmettre l'accusé de réception au gouvernement français, il l'a fait remettre au gouvernement beylical par le consul italien de Tunis. En agissant ainsi, le ministre italien a voulu montrer que l'Italie ne reconnaît pas notre protectorat sur la Tunisie.

C'est là, dira-t-on, une taquinerie bien inoffensive. Sans doute, mais elle montre de quels sentiments on est animé à notre égard au Quirinal.

A vrai dire, les sourdes rancunes du signor Crispi et de ses acolytes nous laissent complètement froids, mais elles ont du moins l'avantage de nous prouver une fois de plus le cas que nous devons faire des témoignages de sympathie, que le rusé sicilien adresse de temps en temps à la France dans ses discours.

Le traité italo-tunisien avait été conclu le 23 septembre 1868 et l'un de ses articles était ainsi conçu :

« Ce traité demeurera en vigueur pendant vingt-huit ans à dater du jour de l'échange des ratifications ; mais si, douze mois avant ce terme, il n'est pas dénoncé par l'une des parties contractantes, il sera considéré comme renouvelé pour une égale période de temps. »

Naturellement, on s'était bien gardé au

Quirinal de dénoncer ce traité qui assurait à l'Italie des avantages tellement considérables qu'aujourd'hui encore, malgré notre protectorat, les sujets du roi Humbert qui habitent la Régence, sont placés dans une situation supérieure à celle de nos compatriotes. On ne saurait donc que féliciter notre gouvernement d'avoir dénoncé cette convention.

On se demandera peut être comment il se fait que le gouvernement français, lorsqu'il établit son protectorat sur la Tunisie, ne songea pas à modifier le traité italo-tunisien ? La réponse est facile. Notre intérêt pendant les négociations relatives à l'établissement de notre protectorat nous commandait d'éviter toute complication internationale, et voilà pourquoi les négociateurs du traité de 1868 qui place la Tunisie sous le protectorat de la France, durent accepter l'insertion dans ce traité d'un article portant que « le gouvernement de la République française se porte garant de l'exécution des traités actuellement existants entre le gouvernement de la Régence et les diverses puissances européennes. »

Nous avons donc, en quelque sorte, les mains liées par cet article et nous étions obligés de respecter les clauses de la convention qui accordaient à l'Italie le traitement de la nation la plus favorisée.

En outre, ce traité, en ce qui concerne l'Italie, avait un caractère politique incontestable. Ainsi, non seulement il donnait aux italiens le droit de pêche et d'établir des manufactures, sans que la Régence eût le pouvoir de les faire fermer au cas où leurs possesseurs violeraient les règlements de police ; mais les sujets italiens conservaient leur nationalité, même s'ils devenaient fonctionnaires de la Régence. Les impôts qui pouvaient être mis sur les propriétés foncières appartenant aux italiens ne devaient pas dépasser le chiffre de 2 fr. 40 par dix hectares. C'était plus que modique.

L'article 14 de la convention portait : « Aucun changement n'aura lieu en ce qui concerne la protection exercée par le

consul général d'Italie à Tunis sur ses propres nationaux, sur les droits, immunités et privilèges dont jouissent ceux-ci par les traités, lois et coutumes. »

Voilà comment l'influence italienne a pu se développer et prendre des proportions aussi considérables en Tunisie. Les italiens sont là comme chez eux. Ils ont établi sur toute l'étendue du territoire de la Régence des écoles qui sont soustraites à la surveillance des inspecteurs français, et dans lesquelles ils inculquent à la jeunesse des sentiments hostiles à la France.

Il est facile de comprendre que dans ces conditions, la population italienne ait augmenté en Tunisie dans des proportions considérables. La statistique démontre que, en 1892, il n'y a eu, dans toute la Régence que 600 naissances françaises, tandis que les naissances italiennes se sont élevées au chiffre de 1100. Voilà qui est éminemment suggestif et qui prouve d'une manière évidente que nous avons peu de goût pour la colonisation et que nous n'aimons pas à nous expatrier ; car enfin la Tunisie n'est guère plus éloignée de la France que l'Algérie, à laquelle elle confine.

Quant au commerce, grâce à l'indulgence exagérée et peut-être aussi à la négligence des autorités françaises, il est encore presque entièrement aux mains des italiens, qui profitent largement de l'ordre et de la sécurité que notre protectorat assure à la Régence.

Espérons que cet état de choses prendra fin lorsque le gouvernement italien sera obligé de renoncer aux bénéfices que lui assure le traité de 1868, et que nos nationaux ne se trouveront plus placés dans une situation inférieure à celle dont jouissent les sujets du roi Humbert. J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

PASTEUR

Les obsèques de l'illustre savant ont été ce que sont toutes les obsèques nationales : très bel-

Les vents venant du large, soulevaient la mer, dont les vagues atteignirent bientôt des hauteurs prodigieuses.

Prélude grandiose et terrible de la tempête. Celui qui n'a pas été témoin d'un de ces effrayants spectacles sur la côte sud de la Bretagne, ne peut se faire une idée de l'impression d'horreur qui vous saisit.

Du rez de Sein à la pointe de Penmarch, la mer est sillonnée d'écueils sur lesquels le flot vient se briser, jaillissant en d'énormes gerbes d'écumes blanches.

De longues lames se forment au lointain, grandissant à mesure qu'elles approchent de la côte. A cinq cents mètres ce sont de gigantesques montagnes d'eau, que se succèdent sans discontinuer, roulant les unes sur les autres, se dévorant entre elles, culbutées et frémissantes, jusqu'au moment où, rencontrant la ceinture de rochers qui bordent le rivage, elles s'y écrasent avec un tel fracas qu'un coup de canon du plus fort calibre passerait inaperçu.

A mesure que le vent souffle, les masses d'eau accélèrent leur marche vers la terre, comme prises d'une hâte de la conquérir.

Tel terrain, proche du bord, où tout à l'heure les animaux paissaient en toute sécurité, est envahi, et les cimes des rochers les plus élevés disparaissent bientôt, englouties sous les flots.

Car, détail curieux, la tempête ici ne s'annonce pas... elle vient brusquement, tout d'un coup, on pourrait dire en trombe.

Spectateur émerveillé du majestueux spectacle de la mer, vous pouvez devenir acteur quand le drama commence.

les et d'un magnifique appareil, rehaussées par la présence des sommités politiques, scientifiques et artistiques, et empruntant une grandeur éminente à l'empressement énorme d'une multitude recueillie, toujours prête à rendre dignement les derniers devoirs à ceux dont la vie et l'œuvre furent glorieuses et utiles à la patrie.

A l'Institut Pasteur

Les premiers attroupements se forment dès 8 heures devant l'Institut Pasteur et dans les rues avoisinantes ; d'instant en instant arrivent des porteurs de couronnes et de larges chars où sont empilés des monceaux de fleurs. Peu après, les troupes viennent prendre position auprès de l'édifice et s'établissent en cordon avec les gardes municipaux et les agents, sur le parcours que doit suivre le cortège ; il y a ainsi 7 à 8,000 hommes répartis sur tout le trajet.

A neuf heures et demie, la cour de l'Institut est bientôt pleine d'une foule de personnalités célèbres, éminentes ou simplement très connues.

A dix heures, le ministre arrive à son tour. Puis à dix heures un quart, le cercueil est transporté sur le corbillard qui stationne à la porte de l'Institut et le cortège se met aussitôt en marche vers Notre-Dame.

Le cortège

Un peloton de gardiens de la paix prend la tête du cortège, suivi d'un escadron de gardes républicains à cheval ; vient ensuite le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, entouré de son état-major. Derrière ce groupe de brillants uniformes, s'allonge interminablement le défilé des délégations : sociétés musicales, de gymnastique, d'étudiants, de sauveteurs, de grandes administrations, de commerce, délégation de la presse, des municipalités, des sociétés savantes françaises et étrangères. Parmi ces dernières, on remarque celles de l'université d'Edimbourg, de la société médicale de Londres, de Bucharest, du Mexique, de l'Institut Pasteur à la Havane, etc., etc.

Chacune de ces délégations est précédée de son drapeau voilé de crêpe.

Viennent ensuite les couronnes ; ces dernières, portées à bras sur des chevalets ou entassées sur six grands chars recouverts de draperies noires, sont en nombre infini et la plupart d'un luxe extraordinaire. Parmi les plus belles, nous remarquons celles de l'Institut Pasteur, des étudiants alsaciens-lorrains de Strasbourg, du *Berliner-Medicinische-Geellschaft*, de la faculté de médecine de Toulouse, en fleurs naturelles ; de l'Institut expérimental de Saint-Petersbourg, etc. Derrière les chars, nous remarquons encore

Les exemples sont, hélas ! trop nombreux. Dans l'anse de la Torche, sur un des rochers de Talyvern, le touriste remarque une croix de fer incrustée, avec une date gravée, dans la pierre. Lugubre souvenir d'un horrible accident, causé par cette traîtrise de la mer.

Au mois d'octobre 1870, une famille contemplant du haut de ce rocher la mer mugissante dans le gouffre profond. A quelques pas plus loin, le père, un fonctionnaire du département, s'attardait à causer, sans méfiance, avec un ami qui l'accompagnait. Il se retourna pour appeler les siens qu'il apercevait encore l'instant d'avant. Plus rien... le rocher est désert ! Une vague sourde, montant jusqu'à lui, l'avait balayé, engloutissant sans espoir de secours, deux enfants et une mère !

Deux ans plus tard, près du phare de Saint-Pierre, un enfant cherchait des coquilles dans les rochers. L'œil pouvait le suivre de la côte. Tout à coup, il se mit à courir devant une vague qui gagnait plus que les autres.

La lame avançait toujours ; il pressa sa course pour la devancer, mais, arrêté par les pierres et les rocs, il ne pouvait y parvenir. Alors il quitta ses sabots pour courir plus librement pieds nus, abandonnant son petit panier de coquilles.

Peine inutile, efforts superflus, la vague montait, montait toujours : l'enfant eut bientôt de l'eau aux chevilles, puis aux genoux, puis à la ceinture...

Ses bras s'agitèrent, il disparut, culbuté ! Le lendemain, on retrouvait le cadavre du pauvre petit ; ses mains crispées tenaient encore les sabots qu'il avait quittés pour échapper plus facilement au danger.

Ces deux terribles exemples, comme preuve

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 21

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

PREMIÈRE PARTIE

L'équipage des « Saints-Anges »

XIV

Sur cette réflexion malhonnête, il quitta le Mamer-Nevez, en se félicitant d'avoir, par un nouveau mensonge, retardé encore jusqu'au lendemain l'entrevue qu'il redoutait, plus que jamais maintenant. Il sifflotait entre ses dents en traversant la route, quand le vieil Hervé l'arrêta au passage.

— Tu parais bien joyeux, le Cam.

— J'ai pas lieu d'être triste... répondit-il ; avec toi faudrait toujours pleurer.

— Sans pleurer, il est parfois inutile de chanter comme un oiseau de mauvais augure dont le cri s'élève quant la tempête menace.

— Je suis forgeron, moi, vieux sorcier, et la tempête m'importe peu...

— Et tes frères, Jean-Marie... oublies-tu donc tes frères... ?

— Je t'ai déjà dit que mes frères et moi n'avions plus rien de commun. A ce propos même, ta prédiction était fautive, père Hervé, car, depuis notre rupture, je n'ai pas à me plaindre du sort...

— Ne te réjois pas trop vite... reprit le vieil-

lard d'une voix grave. Si tu es heureux, garde ton bonheur, et ne viens pas troubler la tristesse des autres. J'arrive de la côte... les femmes s'inquiètent... la mer est terrible, les barques ont peine à rentrer au port. Il y a du malheur dans l'air ! C'est mal à toi, Jean-Marie, d'oublier que tes frères sont menacés comme tant d'autres...

— Chacun son métier et chacun ses peines, mon vieux, dit le Cam en s'éloignant.

— Dieu est juste et punit les méchants tôt ou tard, lui cria le réveur...

— Oui, à chacun son métier, grommelait le boiteux, en s'enfermant chez lui. Après tout, si ces imbéciles attrapent un bon coup de temps, c'est qu'ils l'ont voulu... ce sera leur faute...

Il chercha dans un placard une fiole d'eau-de-vie dont il avala un plein verre.

Un roulement sinistre se répercuta au dehors, suivi d'un violent coup de tonnerre.

— Pe-te, ça se gâte, dit-il, v'la la grosse musique ; les Saints-Anges vont danser.

Un coude sur la table, il s'absorba.

Un second coup de tonnerre, encore plus effrayant que le premier, le tira de sa rêverie.

Les yeux brillants d'un éclat étrange, il regarda longuement le ciel sombre.

Puis, comme répondant à une infernale pensée, il laissa échapper ces mots :

— Comme ça... la visite du capitaine serait faite !!!

XV

Le vieil Hervé ne s'était pas trompé ; une heure à peine après son entrevue avec Jean-Marie l'ouragan se déchaînait.

trois superbes couronnes sur des civières ; la première, en fleurs naturelles, avec cette inscription : *A Louis Pasteur, le roi de Portugal*; la seconde en immortelles, offerte par l'Ecole polytechnique ; la troisième en orchidées et feuillages portant l'inscription : *A Louis Pasteur, le gouvernement de la République*.

Derrière les couronnes, voici successivement le clergé en voiture ; le colonel, l'état-major et la musique de la garde républicaine ; les professeurs et employés de l'Institut Pasteur et enfin le corbillard.

Le Corbillard

Le char funèbre est splendidement orné de moulures d'argent, de cartouches à l'initiale P, et porte aux quatre coins des drapeaux tricolores en soie frangés d'or et de grands panaches de plumes noires. Il est traîné par six chevaux richement harnachés.

Les cordons du poêle sont tenus par M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique ; Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; Georges Perrot, directeur de l'école normale supérieure ; Brouardel, doyen de la Faculté de médecine ; Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine.

Derrière le char funèbre : MM. Jean-Baptiste Pasteur et Vallery-Radot conduisent le deuil, suivis par toute la famille, à l'exception de Mme Pasteur, qui s'est rendue directement à Notre-Dame. Puis après eux, c'est la foule de notabilités politiques et des célébrités.

Sur le parcours

Une foule énorme mais silencieuse et recueillie forme la haie et se découvre respectueusement devant le corbillard.

A Notre-Dame

Le cortège met environ une heure et demie à parcourir l'itinéraire qui sépare l'Institut Pasteur de l'église Notre-Dame. Ilest midi moins vingt lorsque la tête du défilé arrive sur le parvis. Le cercueil est aussitôt porté sur l'immense et superbe catafalque érigé dans le chœur.

M. Félix Faure

A midi précis, la sonnerie « aux champs » annonce l'arrivée du président de la République.

M. Félix Faure est en habit et porte le grand-cordon. Il est accompagné du général Tournier. Il est reçu sous le porche par le directeur du protocole et l'archiprêtre, qui le conduisent au fauteuil qui lui a été réservé dans l'avant-chœur ; les archevêques de Paris et de Sens sont du même côté. Un loin d'eux nous apercevons le grand duc Constantin et le prince Nicolas de Grèce.

Sur le parvis

A une heure environ, la messe est terminée ; M. Ricard donne l'absoute ; le président de la République sort de l'église et vient se placer à droite du catafalque ayant auprès de lui le prince de Grèce et le grand-duc Constantin. Au milieu d'un grand silence, M. Poincaré prend la parole.

Discours de M. Poincaré

Messieurs,

« Il y a trois ans à peine, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, était célébrée cette inoubliable fête qu'on appela le jubilé de Pasteur. Une foule innombrable composée de savants, de professeurs, d'étudiants, d'admirateurs était

accourue de tous les coins du monde pour assister à cette solennité et pour honorer l'illustre Français qui venait d'atteindre sa soixante-dixième année, et qui, dans un corps à demi foudroyé par le mal, gardait la raison la plus vigoureuse, le cœur le plus chaud, le génie le plus vaillant.

« Le gouvernement, les académies, la science étrangère, le conseil municipal de Paris apportaient à Pasteur l'éloquente expression de la reconnaissance universelle. En remettant au maître la médaille commémorative de ce grand jour, le président de l'Académie des sciences lui disait : « On est bien embarrassé pour donner à l'éloge une forme nouvelle ; tous les mots ont été employés dans toutes les langues et tout le monde s'en souvient. »

« Aujourd'hui que la mort a brisé cette généreuse existence et que nous portons le deuil de celui que nous acclamions naguère ; aujourd'hui que nous éprouvons si récente et si douloureuse la sensation d'un vide immense que laisse derrière elle cette vie prodigieuse, il semble moins que jamais possible d'élever l'éloge à la hauteur de la réalité.

Après cet exode, M. Poincaré examine l'œuvre de Pasteur, retrace ses nombreux travaux, rappelle ses découvertes successives. Il montre enfin Pasteur se penchant sur la douleur humaine et ne se déshabituant pas de la soulager.

« Il se livra, dit-il, à elle tout entier ; il lui appartint sans réserve, il donna à sa science apitoyée le frisson de l'amour et le charme de la bonté ; il réalisa par une sorte de multiplication de sa puissance de dévouement la loi qu'il s'était imposée, en fait de bien à répandre, le devoir ne cesse que là où le pouvoir manque. Et reculant tous les jours l'étendue de son propre pouvoir, il se découvrit tous les jours plus de devoirs et n'eut d'autre ambition et d'autre joie que de les remplir.

M. Poincaré termine ainsi son discours au milieu de l'émotion générale :

« Il a été grand par le sentiment comme il a été grand par l'intelligence, et l'avenir le rangera dans la radiense lignée des apôtres du bien et de la vérité ! La science que vous avez si grandement servie, la science immortelle et souveraine, par vous devenue plus souveraine encore, transmettra aux âges les plus lointains l'ineffaçable empreinte de votre génie.

« La France que vous avez tant aimée gardera fièrement comme un bien national, comme une consolation, comme une espérance votre souvenir vénéré.

« L'humanité que vous avez secourue, environnera votre gloire d'une culte unanime et impérissable où elle verra se fondre toutes les rivalités et où elle conservera vivante et forte la foi commune dans le progrès infini. »

Le Défilé

Son discours terminé, M. Poincaré serre la main aux membres de la famille Pasteur ; puis les assistants se rangent pour laisser passage au défilé des troupes.

M. Félix Faure, debout devant le catafalque, a à ses côtés le prince de Grèce et le grand-duc Constantin ; les officiers de sa maison militaire et les attachés étrangers sont derrière lui.

Le général Saussier, conduisant le défilé, se place en face du catafalque et successivement passent les troupes.

Ce défilé, dure environ une heure ; dès qu'il est terminé, le cercueil renfermant la dépouille

mortelle de Pasteur est transporté à nouveau dans l'église. Il est placé dans une petite chapelle de l'abside et béni une dernière fois en présence des seuls parents et amis de l'illustre savant.

Le testament de Pasteur

La famille Pasteur communique à l'agence Havas le testament de l'illustre savant. En voici le texte :

« Ceci est mon testament :

« Je laisse à ma femme tout ce que la loi me permet de lui laisser. Puissent mes enfants ne jamais s'écarter de la loi du devoir et garder toujours pour leur mère la tendresse qu'elle mérite.

Signé : L. PASTEUR.

« Arbois, 25 août 1880 ».

L'Expédition de Madagascar

Devant Tananarive

Londres, 7 octobre.

Le Times de ce matin publie une dépêche de son correspondant de Tananarive, en date du 23 septembre :

« Les Français sont à 30 milles de la capitale et s'avancent vivement. Le cimetière anglais et l'observatoire français ont été détruits.

« La Reine a prononcé un discours dans un kabary. Elle a dit : « Les Français sont près de vous. Vous avez juré que vous combattriez pour moi, mais vous n'avez pas combattu. Je ne fuirai pas. Je mourrai dans mon palais. »

« Les Hovas s'apprêtent à tenter un dernier effort à Ambokimango. »

Résipiscence

Le Pall Mall Gazette publie la dépêche suivante de Tananarive, en date du 25 septembre : Une foule tumultueuse a envahi le cimetière anglais, brisé les cercueils, mutilé les cadavres. L'armée malgache a été fortement pressée par la colonne française à Ambohimga.

Les armées française et malgache sont maintenant en vue de la capitale où la canonade est distinctement entendue. Les soldats malgaches affluent dans la ville. On envoie des renforts à l'avant-garde.

On assure qu'une mission diplomatique est partie pour traiter avec les Français.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Paris, 5 octobre 1895.

CRÉDIT FONCIER

Foncières 3 0/0 1877

Le numéro 335,479 gagne 100,000 fr.
Le numéro 553,126 gagne 50,000 fr.
Le numéro 77,635 gagne 10,000 fr.
Le numéro 505,592 gagne 10,000 fr.
Les trente numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

554,492	536,959	597,852	577,220	231,885
279,231	515,117	83,109	336,018	463,327
421,702	129,573	561,268	430,955	40,027
171,564	218,299	371,104	519,786	428,391
200,722	491,960	564,435	138,081	527,593
446,616	563,237	475,705	465,545	316,957

Communes 3 0/0 1879

Le numéro 377,972 gagne 100,000 fr.
Le numéro 327,494 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

353,208	934,907	16,999	401,665	688,387
---------	---------	--------	---------	---------

Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

932,179	961,046	110,697	557,911	925,911
217,787	168,658	715,678	887,414	486,402
28,583	634,588	610,269	109,569	716,616
153,350	745,050	590,438	223,900	236,284
991,597	628,373	297,399	336,956	275,945
226,673	672,303	402,157	262,672	912,314
208,400	270,645	835,993	314,382	839,792
141,263	709,535	290,945	959,834	205,965
948,931	428,953	812,771	187,542	142,740

Communes 3 0/0 1880-1884

Le numéro 969,342 gagne 100,000 fr.
Le numéro 410,635 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr.

287,552	206,079	747,588	605,440	270,215
---------	---------	---------	---------	---------

Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr.

786,169	51,286	555,370	287,855	828,493
865,921	984,825	662,220	318,854	385,214
701,798	788,028	950,989	882,009	475,557
294,692	116,655	861,941	246,888	591,711
500,204	911,446	760,108	167,209	348,227
394,194	660,904	539,807	174,941	149,401
668,840	93,390	928,378	40,718	873,198
288,792	663,854	309,054	53,164	919,131
991,815	348,967	733,543	143,825	118,480

Communes 3 0/0 1891

Le numéro 331,221 gagne 100,000 fr.
Le numéro 716,352 gagne 10,000 fr.

Le numéro 61,386 gagne 5,000 fr.

Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

260,909	488,001	853,445	153,837	634,225
876,289	6,593	101,158	603,588	395,493
536,365	67,703	898,645	422,242	289,472
414,410	436,670	902,145	26,889	693,973

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Adresse à Mme Pasteur

A l'issue de la séance de samedi soir, le Conseil municipal de Cahors a envoyé l'adresse suivante de condoléance à Mme Pasteur :

« Madame,

« La mort de M. Pasteur est pour la science et l'humanité une perte immense.

« Le Conseil municipal de Cahors l'a profondément ressentie. Interprète fidèle de la voix populaire, il s'associe à votre cruelle douleur et vous envoie l'expression de ses plus sympathiques condoléances. »

L'arrêté sur les porcheries

A la suite des nombreuses et justes réclamations au sujet des porcheries de l'hospice, un de nos lecteurs nous posait la question suivante : « Est-il vrai qu'il existe un arrêté municipal sur les porcheries ? »

A cet nous avons répondu oui, en ajoutant que cet arrêté nous paraissait absolument avoir été pris pour dresser contravention à une seule

La barque venait de mouiller.

Il y eut une poussée générale sur la calle, et tous s'unirent pour crier :

— Qui ça ? qui ça ?

La vieille Meré prêta l'oreille.

— Reine-des-Flots, répondit une voix dans le lointain.

Un immense soupir de soulagement souleva toutes les poitrines. Seule, la vieille Meré sentit son cœur s'arrêter dans la sienne, et lorsque les hommes de la Reine-des-Flots passèrent près d'elle, elle fut sans force pour les interroger. Avec l'égoïsme de ceux que le danger vient d'épargner, ce dernier groupe disparut rapidement dans la nuit.

La calle resta déserte...

Alors, la pauvre désespérée se laissa tomber sur les genoux en disant d'une voix creuse :

— Que font donc mes gars.

Le passeur s'approcha encore.

— Madame Gueguen, lui dit-il suppliant, rentrez à la maison. A votre âge, vous ne pouvez vous exposer ainsi.

Elle ne paraissait pas l'entendre.

Il tentait de la rassurer.

— N'ayez crainte, vos fils sont bons marins. Ils auront sans doute gagné le large pour éviter la côte... A l'accalmie, ils rentreront sans danger... Allez-vous en...

Elle restait toujours muette.

(A suivre).

J'appui de ce que nous avançons plus haut.

Le père Hervé qui connaissait la côte de vieille date, avait prévu l'ouragan qui s'avançait. Peut-être était-il le seul ? Vers le soir, l'ouragan, loin de s'apaiser, redoubla d'intensité. Quelques bateaux de pêche, moins éloignés sans doute, purent encore arriver à temps pour rentrer dans le petit port du Guivinec, mais bientôt il devint dangereux d'essayer de forcer la passe. Le plus léger manque d'attention, un coup de barre maladroit, une voile prenant mal le vent, un accident insignifiant, pouvait suffire pour précipiter l'embarcation sur les récifs.

La cale s'était couverte de monde venant aux nouvelles ; les femmes et les enfants dominaient, assistant, curieux, à l'arrivée des barques qui réussissaient encore à gagner le refuge.

Sitôt qu'un équipage accostait, des voix nombreuses s'élevaient pour demander si tel ou tel bateau était encore loin.

Trempés, harassés du travail pénible accompli, les pêcheurs jetaient des réponses brèves aux uns, et aux autres, et se hâtaient de rentrer avec les leurs, tout joyeux de les retrouver sains et saufs...

La nuit venue, les barques se firent plus rares ; le danger augmentait avec les ténèbres.

Vers les neuf heures, on comptait encore trois embarcations qui manquaient à l'appel ; les Saints-Anges étaient du nombre.

La pluie commença à tomber, fouettant au visage les malheureux qui s'agitait, désespérés, sur la cale. Des plaintes sans fin, des sanglots déchirants, s'élevaient de cette masse noire et compacte.

Soudain l'immobilité et le silence se firent ; une voix venait de signaler une barque luttant contre

les flots à l'entrée de la passe.

L'obscurité empêchait de la reconnaître, et les sifflements de la rafale rendaient tout appel inutile.

Tous angoissés, penchés sous le même mouvement, les yeux sondant la nuit, le cœur arrêté, attendaient, haletants, le résultat du combat terrible qui se livrait dans l'ombre.

— C'est La Jeanne, cria quelqu'un, j'entend la voix de Louisic.

La Jeanne est rentrée depuis longtemps, répondit un autre. C'est plutôt la barque aux Gueguen...

A ces mots une vieille femme qui se tenait à l'écart, silencieuse et morne, se signa et dit doucement :

— Béni soit Dieu !

Tous firent place à Méré, la veuve du vieux Gueguen. Depuis le commencement de l'orage, elle était là, immobile sous le vent d'abord, sous la pluie maintenant.

Un commandement, que le vent apporta, annonça l'heureuse issue de la lutte.

— Rentrez, madame Gueguen, puisque vos gars sont là, lui dit un des assistants.

Elle n'eut pas le temps de répondre ; une dernière vague, soulevant la barque, la porta à quelques mètres du bord.

— C'est mon homme ! cria une femme avec un éclat de joie.

En effet ça n'était pas les Saints-Anges.

Blaez courut à son canot et ramena l'équipage qui fut assailli de questions. Mais il ne pouvait donner aucune nouvelle de ceux qu'on espérait, ayant fait un détour considérable pour trouver un

courant.

La vieille Meré avait repris sa place, muette, la face tournée vers la mer, ne paraissant pas sentir l'eau qui l'inondait, lui collant aux tempes les mèches de ses cheveux blancs.

Blaez vint à elle :

— Madame Gueguen, dit-il doucement, il faut rentrer. Vous allez prendre le mal... Sitôt que les Saints-Anges seront signalés j'irai vous prévenir.

Sans faire un mouvement, elle répondit :

— J'attends mes fils !

Il essaya de l'emmener, sans y parvenir.

L'eau maintenant tombait à torrents. Le ciel sombre s'illuminait par moments sous la trainée de feu des éclairs. Le tonnerre ébranlait le sol, et son roulement sinistre se répétait sans fin dans les rochers.

Le phare de Saint-Pierre envoyait, par intervalles égaux, l'éclat de son feu, dont la lueur blafarde éclairait un instant les silhouettes de ceux que l'inquiétude retenait encore sur la cale.

Aux plaintes sourdes des femmes, au grelotement des enfants apeurés, se mêlait le bruit lugubre de la pluie tombant par paquets sur la pierre. Deux heures se passèrent ainsi.

Le vent faisait toujours rage, lorsque à la lueur d'un éclair, un enfant attentif crut apercevoir encore une masse noire que les vagues secouaient.

— Une barque, cria-t-il, c'est une barque !

Chacun suivit la direction que sa main indiquait. Lorsque le feu du phare tourna, on vit que l'enfant ne se trompait pas. Un autre équipage avait réussi à forcer la passe.

Un temps assez long se passa, puis enfin, on entendit le glissement d'une chaîne sur le bois.

personne de Cahors, une dame Rengrave, demeurant impasse Hébrard, n° 6.

En effet, dans l'espace d'un mois et demi il a été dressé trois contraventions seulement en vertu de cet arrêté, mais ces trois contraventions ont été relevées contre la même personne, la dame Rengrave, parce qu'elle a un porc dans son immeuble, situé non loin du logement d'un agent de police qui a peut-être l'odorat particulièrement délicat.

Il y a pourtant dans Cahors de nombreux porcs qui incommode pas mal de personnes (bien entendu, sans parler de ceux de l'hospice.) Comment se fait-il alors que les propriétaires de ces animaux ne soient pas du tout inquiétés ? Y aurait-il deux poids et deux mesures ? Renvoyé à qui de droit.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 5 octobre 1895

Sont présents : MM. Costes, Parazines, Talou, Daynard, Brunies, Soulié, Pezet, Cayla, Bousquet, Périès, Combelles, Clary, Séguy, Delfour, Gagnayre, Besse, Miquel, Vincent.

M. Daynard est nommé secrétaire. Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le maire demande au conseil municipal le renouvellement de la police d'assurances contre l'incendie du Vieux-Palais de Justice à la Compagnie La Nationale. Adopté.

M. le maire communique ensuite au conseil un arrêté préfectoral au sujet de la pension à Leyme de l'aliéné Prosper Venceslas.

Il donne lecture de la cession de terrain consentie par le sieur Lacombe, boulanger à Cahors, pour la construction du chemin vicinal ordinaire n° 13. Adopté.

Une demande de souscription pour l'érection à Bayonne d'une statue au cardinal Lavignerie, est rejetée.

M. le maire communique au conseil le projet d'alignement de la rue du Lycée, dressé par l'architecte départemental en vue des réparations du lycée Gambetta.

Avis favorable est donné.

Il donne ensuite lecture d'une pétition de la Société musicale l'Avenir Cadurcien, demandant à la ville de vouloir bien acheter les instruments de l'école des Carmes pour cette Société.

Renvoyé à la commission des finances, avec avis favorable.

Le sieur Rédoulet, tailleur à Cahors, demande au conseil de vouloir bien lui acheter un appareil pour son enfant qui a une jambe faible.

Renvoyé à la commission des finances.

M. Périès, au nom de la commission des finances, propose d'accorder des bourses au collège des jeunes filles, aux demoiselles Victorine Lafage, Antonine Lescale et Lassagne. Adopté.

Il propose ensuite d'accorder des bourses au lycée Gambetta à Pierre-Célestin Valet, Paul-Louis Mention, et des demi-bourses d'internat à tous les boursiers actuels qui seront reçus à la session de novembre. Adopté.

Sur la proposition du même rapporteur, une bourse demandée par le sieur Marin, employé d'octroi, pour son fils, est rejetée, ainsi que deux bourses au collège des jeunes filles demandées pour Milles Nègre et Ramos.

M. Daynard, au nom de la commission des travaux publics, propose de rejeter une demande de rétrocession de tramways, faite par un industriel de Paris. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

7^e de ligne

Nous apprenons avec plaisir que M. Ginhoux, lieutenant au 7^e de ligne, vient d'être nommé capitaine au même régiment.

Figeac

Les eaux. — Les travaux de canalisation pour l'adduction des eaux du ruisseau de Barbezou sont poussés très activement.

A partir du Cor de la Bataille, commune de Prendeignes, où se trouve la prise d'eau, les tranchées sont creusées sur un parcours de près de 5 kilomètres. Deux mille mètres de tuyau sont déjà posés.

En ville, les travaux de maçonnerie du réservoir du Montvignier, vont commencer incessamment.

Il est donc permis d'espérer que l'année prochaine, à pareille époque, nous aurons de l'eau en abondance et d'une pureté irréprochable.

FAITS DIVERS

Le triple assassinat de Lafrançaise

Les recherches, quoique infructueuses jusqu'ici, sont poussées activement dans la forêt de Montech et dans les environs de Lafrançaise et de Montaban, pour retrouver l'assassin qui, jusqu'à ce moment, quoique illettré, a su se soustraire aux recherches dont il est l'objet.

A-t-il un ou plusieurs complices qui l'ont aidé ? On pourrait le supposer ; en effet, Longueville,

a-t-on dit, a été vu dans bien des endroits par des personnes qui ont affirmé le connaître, et quand il s'est agi de mettre la main dessus, il disparaissait comme par enchantement.

Est-ce la peur des représailles qui serait la cause que ces personnes n'ont pas mis plus d'empressement à le faire connaître à l'autorité ?

Toujours est-il que Longueville, vu partout, à Meauzac, à Lavilledieu, près de Montaban même, a su déjouer les recherches de la police.

Longueville n'est peut-être pas si éloigné du lieu où il a commis son abominable forfait. Près de là, en effet, se trouvent des endroits où un criminel peut se cacher.

Les recherches continuent.

Arrestation de l'assassin

Montauban, 7 octobre.

Longueville, l'auteur du triple assassinat de La Française, a été arrêté à Lagarde, près de Montauban, au moment où il se jetait à l'eau.

Une foule énorme attendait son arrivée à la prison et a poussé les cris de : « A mort ! A mort ! »

L'assassin de La Française est épuisé par huit jours de privations, aussi l'a-t-on laissé reposer et a-t-on reculé l'interrogatoire jusqu'à ce soir.

VITICULTURE

Fabrication de la piquette

De la Revue de Viticulture :

Les mares, dont on a retiré le vin restent imprégnés d'un liquide dont la composition est à peu près la même que celle du vin, on peut retirer ce liquide par des lavages à l'eau et fabriquer ainsi une boisson vineuse, peu alcoolique, d'un goût franc lorsqu'elle est bien fabriquée, et d'une saveur piquante, due à l'acide carbonique qu'elle contient en dissolution. Cette boisson porte le nom de « piquette ». On désigne aussi sous ce nom une boisson, analogue comme composition, mais que l'on fabrique avec des raisins non fermentés et de l'eau.

Le procédé, le plus anciennement connu pour la fabrication de la piquette de marc, consiste à mettre le marc, pressé ou non, dans une cuve, à y ajouter l'eau nécessaire et à le laisser en contact pendant quatre ou cinq jours. Pendant ce temps, l'eau se charge d'une partie des principes vineux qui imprégnent le marc, et le peu de sucre qui restait dans ce dernier achève de fermenter. Il ne reste plus qu'à soutirer et presser le marc.

Les mares sortant du pressoir retiennent encore 1/10 au moins de vin qui s'en est écoulé ; si donc le vin avait 10° d'alcool et qu'on veuille une piquette dosant 5°, il faudra ajouter 1 hectolitre d'eau pour 10 hectolitres de vin. Avec les mares non pressés, la quantité de vin retenue est à peu près double ; on ajoutera donc 2 hectolitres d'eau pour 10 de vin.

L'eau doit être, autant que possible, ajoutée tiède et versée à plusieurs reprises, à 12 ou 24 heures d'intervalle, afin de ne pas arrêter la fermentation alcoolique, qui serait alors bien vite remplacé par des fermentations secondaires, causes de mauvais goût. Lorsque le vin a fermenté à chapeau flottant, dans des cuves ouvertes, il est essentiel d'enlever les couches superficielles des mares toujours plus ou moins acétifiées. Enfin, la fermentation de la piquette doit se faire, autant que possible, en cuve fermée. Dans tous les cas, la cuve doit être surveillée avec soin, et, si l'on perçoit l'odeur acétique, on doit soutirer aussitôt. On évite plus sûrement l'acétification en ajoutant assez d'eau pour que le marc soit immergé, mais la piquette ainsi obtenue est plus faible.

Par ce procédé de macération, la piquette contracte assez souvent un goût âpre dû aux raffines, l'acétification est difficile à éviter complètement ; enfin le marc n'est épuisé qu'à moitié.

On obtient de meilleurs résultats par le lavage méthodique. Pour cela on dispose cinq ou six cuves ou tonnaux les uns à côté des autres et on les remplit de marc. L'eau de lavage arrive par un tuyau situé vers le haut de la cuve, l'amène au bas de la deuxième, et ainsi de suite. Les premières piquettes, ayant ainsi traversé six cuves différentes, sont très riches.

Lorsqu'on dispose de beaucoup de marc, aussitôt que la première cuve est épuisée on la vide, on la remplit de marc frais, puis on la fait traverser par le liquide provenant des cinq dernières cuves, et ainsi de suite. Ce lavage méthodique permet d'épuiser complètement les mares, mais il a l'inconvénient de nécessiter une installation assez difficile à établir dans les petites propriétés et d'exiger de grandes quantités d'eau, et par suite de donner des piquettes assez faibles.

Le procédé par déplacement, préconisé par M. Muntz, permet d'arriver au même résultat d'épuisement du marc ; il ne nécessite aucune installation particulière et, n'exigeant que très peu d'eau, donne des piquettes beaucoup plus concentrées.

Dans ce procédé, le marc au sortir du pressoir est jeté dans une cuve et fortement tassé par le piétinement de deux hommes. Il est bon d'ajouter de temps en temps quelques litres d'eau pour favoriser le tassement du marc. Lorsque la cuve est pleine, on verse à la surface, en les répartissant aussi également que possible avec une pom-

me d'arrosoir fine, une dizaine de litres d'eau pour une grande cuve, 4 à 5 litres seulement pour une petite cuve. On répète la même opération tous les quarts d'heure environ. L'eau chassée devant elle le vin qui moule le marc, sans presque se mélanger avec lui, et, au bout de 2 ou 3 heures, il s'écoule à la partie inférieure de la cuve un liquide fortement coloré qui est du vin, à peu près pur. L'écoulement continue dès lors très régulièrement. Au bout d'un certain temps, sa richesse et sa coloration vont en s'affaiblissant graduellement, et l'on arrête l'opération lorsque le liquide ne contient plus 4 à 5° d'alcool. Lorsqu'on possède assez de marc pour remplir plusieurs cuves, on continue les lavages de la première et l'on se sert des dernières parties pour arroser le marc de la seconde cuve. Il est essentiel pour la bonne marche de l'opération que l'eau soit versée en petite quantité chaque fois et bien répartie à la surface du marc. Les lavages doivent être régulièrement espacés et ne subir aucun temps d'arrêt, même la nuit, car le marc pourrait s'échauffer et communiquer un mauvais goût à la piquette.

En employant ce procédé sur 4,600 k. de mares, correspondant à environ 400 hectolitres de vin, M. Muntz a pu retirer en 2 jours 1/2 :
6 hectolitres de piquette à 9,7° d'alcool.
5 — — — 8,3 —
5 — — — 7,0 —
5 — — — 5,0 —

Quel que soit le procédé employé pour sa fabrication, la piquette est mise en tonneau où s'achève sa fermentation. Aussitôt que la fermentation est devenue presque insensible, on ferme le tonneau pour soustraire le liquide à l'action de l'air et afin que, grâce à la présence d'une atmosphère d'acide carbonique à sa surface, il puisse se saturer de ce gaz.

La piquette peut être consommée aussitôt. Si l'on a soin de la tenir constamment bouchée, elle se conserve facilement tout l'hiver ; mais, dès les premières chaleurs du printemps, elle ne tarde pas à se tourner ou même quelquefois à contracter la fermentation putride.

Dans certaines régions de la France, on fabrique, pour les usages domestiques, une piquette spéciale, d'un goût plus agréable et plus délicat avec des raisins non fermentés. Telle est celle que l'on désigne sous le nom de *Rapé*. Pour fabriquer ce genre de piquette on défonce un tonneau et on le remplit de marc ou de raisins non écrasés, auxquels on ajoute une poignée de marc pour faire partir la fermentation. On remet le fond du tonneau et on le remplit d'eau. La fermentation commence et se continue très lentement, à mesure que le sucre du raisin se diffuse à travers la pellicule. L'écume formée monte à la surface et se déverse par le trou de bonde. Au bout de 10 à 12 jours, quand le tonneau s'est bien dégorgé et que la fermentation est terminée, on ferme la bonde et la boisson est prête. Chaque jour on en tire pour la consommation journalière, en ayant soin chaque fois d'ajouter autant d'eau qu'on en a tiré de boisson. Le tonneau est ainsi maintenu constamment plein et la piquette, quoique s'affaiblissant toujours peu à peu, garde néanmoins toutes ses qualités.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire n° 52 près le Palais de Justice.

VENTE

A SUITE DE

SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au six novembre mil huit cent quatre-vingt quinze, jour de mercredi, à midi et heures suivantes, à la barre du tribunal civil de Cahors.

Suivant exploit du ministère de M^e Daynard, huissier à Lalbenque en date du vingt sept juillet dernier, visé, enregistré, dénoncé et transcrit.

M. Auguste Ricard, propriétaire et négociant en vins domicilié à Montpellier, ayant M^e Jules Billières pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne au dit Cahors où il demeure,

A fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci après désignés :

Sur la tête et au préjudice de Jean-Pierre Costes, cordonnier et débitant demeurant et domicilié à Laburgade.

Le cahier des charges dressé par M^e Billières pour parvenir à la vente, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, il

a été publié à l'audience des vacations du dit tribunal le deux octobre courant, et la vente a été fixée aux jour et heures ci-dessus indiqués.

Désignation sommaire DES IMMEUBLES SAISIS

A Laburgade, une maison numéro 112 du plan section C, sol de cette maison, emplacement de grange et patis numéro 112 même plan et section d'une contenance totale de un are soixante-douze centiares environ.

Jardin potager au milieu duquel est un puits, numéro 129P même plan et section de contenance soixante-douze centiares environ. — A Canterame terre numéro 354 ou 355 même plan section B de soixante-dix ares soixante-dix centiares. — A Pech de l'Hoste terre numéro 452 même plan et section de contenance environ vingt-quatre ares quatre-vingt quatre centiares.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront vendus en deux lots composés comme suit :

Le premier lot comprendra les numéros 112 P, 112, 112, 129 P, 112 bis et 452. Il sera vendu sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges 10 fr. ci.....

Le deuxième lot comprendra le numéro 354 ou 355. Il sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des 10 fr. charges, ci.....

Pour le paiement des frais et du prix, voir le cahier des charges.

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

Cahors le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt quinze.

L'avoué poursuivant,

Jules BILLIÈRES

Enregistré à Cahors le octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES, receveur.

HERNIES

Guérison radicale par le Bandage électro-Médical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 8, rue du Pont-Neuf. M. MARIE, fera lui-même l'application de ses appareils à Souillac lundi 7 octobre, Hotel des Ambassadeurs ; Cahors mardi 8, Hotel de l'Europe ; Villefranche mercredi 9, Hotel de France ; Millau jeudi 10, Hotel de France ; Figeac dimanche 13, Hotel des voyageurs.

M. Marie vient visiter cette région tous les six mois depuis 29 ans, il est absolument le seul qui puisse immédiatement créer l'appareil qui convient à chaque cas.

Nous mettons en garde notre nombreuse clientèle contre un concurrent peu délicat, qui imite nos prospectus, nos affiches et nos annonces, cherchant ainsi à tromper les personnes qui voudraient nous consulter, vu notre réputation universelle. — Ne confondez pas !

Jusqu'à ce jour, les bandages n'ont été que de simples appareils pour contenir les hernies. MM. Marie, frères, médecins-herniaires, à Paris, 46, rue de l'Arbre-Sec, ont résolu le problème de guérir radicalement les personnes atteintes de ces maladies, au moyenduba ndage électro-médical, qui, par son action électrique, resserre et cicatrise l'ouverture herniaire, et assure la guérison radicale en peu de temps. Ce résultat a lieu sans faire éprouver aucune souffrance, et n'empêche pas de vaquer à ses travaux habituels.

PRISE DE TANANARIVE

Port-Louis, 8 octobre.

(Source anglaise).

Des courriers de la reine arrivés le 30 septembre de Vatomandry, annoncent que Tananarive a été pris le 27 septembre.

Ministres et cour enfuis vers Amhositra et Betsiléos.

Farafatra a été bombardé le 3 octobre et attaqué le 4.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^{er} Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être

prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n^o 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux *Plages de la Bretagne*, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Plœrmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Chateaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} juillet 1895)

De Paris à Toulouse

	17		5		21		35		1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS			
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	
PARIS.....	départ.	3 ^h 10s.	10 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 40	6 30	5 7	1 48	7 ^h 5 soir	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	départ.	6 50	6 58	5 20	1 10	8 3	—	—	—
SOULLAC.....	arrivée.	7 28	7 36	5 58	2 8	8 3	—	—	—
CAZOULÈS.....	départ.	7 48	7 38	6 1	2 14	8 18	—	—	—
Lamothe-Fénélon.....	arrivée.	8 2	—	—	2 21	8 25	—	—	—
Nozac.....	départ.	8 15	—	—	2 22	8 28	—	—	—
GOURDON.....	arrivée.	8 25	—	—	2 35	8 41	—	—	—
Saint-Clair.....	départ.	8 39	8 5	6 27	2 45	8 51	—	—	—
Dégagnac.....	arrivée.	8 49	—	—	3 10	9 15	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	départ.	9 1	—	—	3 22	9 27	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	arrivée.	9 12	—	—	3 33	9 38	—	—	—
Espère.....	départ.	9 23	—	—	3 45	9 50	—	—	—
CAHORS.....	arrivée.	9 32	8 44	7 6	3 54	9 59	—	—	—
Sept-Ponts.....	départ.	9 43	8 50	7 16	4 5	10 10 soir	—	—	—
Cieurac.....	arrivée.	9 58	—	—	4 20	10 10	—	—	—
Labenque.....	départ.	10 9	—	—	4 32	10 11	—	—	—
Caussade.....	arrivée.	10 23	—	—	4 47	10 11	—	—	—
MONTAUBAN.....	départ.	10 30	9 30	7 55	4 56	10 11	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	11 3	9 55	8 19	5 31	10 11	—	—	—
		11 37	10	8 24	6 11	10 11	—	—	—
		11 52 midi 2	10	8 24	6 25	10 11	—	—	—
		11 52 midi 2	10 47s.	9 8	7 50	10 11	—	—	—

De Toulouse à Paris

	16		1140-1128		26		1126		1136		40	
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	
TOULOUSE.....	départ.	2 ^h 43	—	7 ^h 5	—	9 ^h 3	6 ^h mat	—	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée.	3 30	—	7 52	—	10 30	7 7	—	—	—	—	—
Caussade.....	départ.	3 37	4 33	7 59	—	10 50	7 30	—	—	—	—	—
Labenque.....	arrivée.	4 1	5 1	8 23	—	11 31	8 11	—	—	—	—	—
Cieurac.....	départ.	—	5 53	—	—	11 40	8 50	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	arrivée.	—	6 2	—	—	11 40	9 11	—	—	—	—	—
CAHORS.....	départ.	4 39	6 23	9 1	—	11 40	9 20	—	—	—	—	—
Espère.....	arrivée.	4 45	6 33	9 8	6 15	—	9 30	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	départ.	—	6 48	—	6 15	—	9 44	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée.	—	7 2	—	6 28	—	9 57	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	départ.	—	7 17	—	6 43	—	10 11	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	arrivée.	—	7 26	—	6 52	—	10 20	—	—	—	—	—
GOURDON.....	départ.	5 28	7 36	9 51	7 18	—	10 29	—	—	—	—	—
Nozac.....	arrivée.	—	7 52	—	7 18	—	10 43	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénélon.....	départ.	—	8 1	—	7 27	—	10 52	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée.	—	8 10	—	7 37	—	11 1	—	—	—	—	—
SOULLAC.....	départ.	—	8 19	—	7 47	—	11 10	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	5 51	8 28	10 14	7 57	—	11 19	—	—	—	—	—
BRIVE.....	départ.	5 54	8 34	10 17	8 4	—	11 24	—	—	—	—	—
PARIS.....	arrivée.	6 32	9 40	10 55	9 12	—	11 53	—	—	—	—	—
		7	—	11 8	—	—	12 26	—	—	—	—	—
		4 37	—	10 51	—	—	11 55	—	—	—	—	—

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 29	12 ^h 50	6 ^h 28
Mercuès.....	6 43	1 47	6 42
Arrêt Douelle.....	6 47	1	6 56
Parnac.....	6 54	1 15	7 4
Luzech.....	7	1 22	7 10
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 22
Arrêt Prayssac.....	7 16	1	7 25
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 48	7 33
Duravel.....	7 32	1 54	7 40
Soturac-Touzac.....	7 40	2 3	7 48
Fumel.....	7 49	2 13	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 3
BORDEAUX.....	3 51	8 11	4 34
PARIS. — A.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 20	7 ^h 38
BORDEAUX.....	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 35	3 37	9 16
Soturac-Touzac.....	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arrêt Prayssac.....	9 6	4 9	9 47
Castelfranc.....	9 12	4 23	9 55
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Mercuès.....	9 36	4 51	10 16
CAHORS. — A.	9 41	4 57	10 21
	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 35	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut halte.....	7 41	1 30	5 29
Arcambal.....	7 55	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Condouche.....	8 26	2 17	6 9
St-Cirq halte.....	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.....	8 44	2 33	6 24
Calvignac halte.....	8 52	2 41	6 31
Canac.....	9 6	2 55	6 44
Montrun halte.....	9 17	3 6	6 54
Tourac.....	9 27	3 16	7 5
Lamadoleine.....	9 40	3 29	7 15